

problèmes

Décentralisation et expérimentations locales



N° 895 ● décembre 2003

Sommaire

5 Avant-propos (J.-L. Bœuf, C. Vanherle)

9

Une pratique aujourd'hui reconnue par la Constitution

Pourquoi expérimenter ?

- 11 Un instrument de la réforme de l'État (M. Piron)
- 13 Un droit à l'expérimentation sur la base du volontariat (J.-P. Delevoye, M. Mercier)
- 15 Expérimentation et nouvelle gouvernance (B. Nicolaïeff)
- 17 Approfondir la logique de la décentralisation (P. Méhaignerie)
- 18 Rationaliser le processus de création législative (V. Perrocheau)

L'expérimentation face au droit

- 21 Les contraintes du cadre constitutionnel avant 2003 (E. Blessig)
- 23 L'encadrement jurisprudentiel des lois expérimentales (M. Piron)
- 25 Le Conseil d'État et la légalité de l'expérimentation (J. Moreau)
- 27 Initiative juridique locale : la légalité des « couvre-feux » municipaux (La Gazette des communes)

La révision constitutionnelle du 28 mars 2003

- 29 La consécration du principe de l'expérimentation (M. Piron)
- 32 Les conditions de l'expérimentation (J.-P. Raffarin)
- 33 La reconnaissance limitée d'un droit encadré (D. Blanc)
- 36 Distinguer deux types d'expérimentation (C. Mallet)

37

Expérimenter : les différentes voies

Une démarche propre des collectivités locales

- 39 Le revenu minimum garanti local : une initiative des années 1980 (J.-M. Charbonnel, J. Lion, F. Euvrard)
- 41 Nord-Pas-de-Calais : une tradition d'intervention locale (P. Loncle, F. Schaëtzel)
- 42 Brest : expériences de vote électronique (rapport Arthur Andersen)
- 44 Être une ville pilote : avantages et inconvénients (J. Robert)
- 48 Siéne ouvre ses portes au troisième millénaire (P. Piccini)

Une pratique institutionnalisée en matière d'action publique

- 51 Une expérimentation concluante : la régionalisation des transports ferroviaires (CERTU/université Lyon-II)
- 55 Expérimenter avant de légiférer : l'exemple de la prestation dépendance (C. Martin)
- 58 Décentralisation culturelle en Nord-Pas-de-Calais (Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, ministère de la Culture)
- 61 La gestion des fonds européens en Alsace (I. Frimat)

Un pouvoir normatif autonome pour les collectivités territoriales ?

- 65 Un pouvoir qui s'affirme dans de nombreux États européens (G. Longuet)
- 68 Un « droit national d'application territoriale » : le droit alsacien-mosellan (G. Longuet)
- 69 Une tentative de dévolution législative à l'Assemblée de Corse invalidée (P. Ferrari)
- 71 Quel partage du pouvoir normatif ? (B. Faure)

Les enjeux

Quelles suites aux expérimentations ?

- 75 Évaluation et expérimentation : deux notions indissociables (P. Méhaignerie)
- 77 Les limites de l'évaluation (F. Mouterde)
- 79 Quelle prise en compte des résultats de l'évaluation ? (V. Perrocheau)

Approfondissement de la décentralisation et transferts de compétences

- 81 Une nécessaire prise en compte des niveaux, du local au communautaire (H. Portelli)
- 85 Des réseaux d'expérimentation pour les grandes villes européennes (F. Aizicovici)
- 86 Expérimenter pour déterminer le niveau compétent (J.-B. Auby)
- 87 Gestion décentralisée et multipartenariat (T. Beurey)
- 90 L'intercommunalité, terrain d'excellence de l'expérimentation (P. Petit)
- 93 Les communes candidates à l'expérimentation de nouveaux pouvoirs (C. Mallet, T. Beurey)
- 95 Diversité territoriale et rôle de l'État (N. Baverez) (P. Richard)

Annexes

- 97 Décision du Conseil constitutionnel n° 93-322 DC du 28 juillet 1993 (Loi relative aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel)
- 99 Saisine du Conseil constitutionnel en date du 18 décembre 2001 (extraits)
- 101 Saisine du Conseil constitutionnel en date du 21 décembre 2001 (loi relative à la Corse) (extraits)
- 103 Observations du Gouvernement sur les recours dirigés contre la loi relative à la Corse (extraits)
- 105 Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République (extraits)
- 106 Décision du Conseil constitutionnel n° 2003-478 DC du 30 juillet 2003 (Loi organique relative à l'expérimentation par les collectivités territoriales)
- 107 Loi organique n° 2003-704 du 1^{er} août 2003 relative à l'expérimentation par les collectivités territoriales

109 Glossaire

113 Bibliographie complémentaire

115 Rappel des références

118 Index des numéros parus